



Boulevard du Grand Cerf, Poitiers
(Source Technolia)



Terre plein central devant la gare, Poitiers
(Source Technolia)



Actualités Stationnement

POITIERS :
les bornes arrêt - minute
enchangent le centre - ville

Dans le cadre du réaménagement du quartier de la gare et de la création du Pôle d'échanges multimodal de Poitiers, comprenant un espace d'arrêt-minute (124 places) ainsi que 760 places de stationnement, s'est posée la question du stationnement des véhicules sur le parvis de la gare SNCF où se trouvent plusieurs commerces de proximité (bars, restaurants, presse, boulangerie, pharmacies...).

Afin de favoriser le stationnement de courte durée aux abords de ces commerces tout en facilitant les livraisons (environ 75 livraisons hebdomadaires sur le secteur), la Mairie et l'Agglomération de Poitiers ont opté pour la mise en place d'un dispositif de bornes dynamiques d'arrêt - minute et livraisons.

Elles permettent un stationnement réservé aux livraisons de 5 h à 11 h et, en dehors de cette plage horaire, un stationnement gratuit limité à dix minutes. Les plages horaires et la durée de stationnement sont entièrement paramétrables par la collectivité.

Le principe est simple : un capteur installé dans le sol détecte la présence d'un véhicule. Sur la borne, un écran affiche le régime de stationnement en vigueur (livraison ou arrêt-minute) et, en cas de présence d'un véhicule, le temps de stationnement restant est indiqué sur le panneau à message variable de la borne.

Si la voiture n'a pas été déplacée à l'issue des dix minutes, un message de dépassement s'affiche sur la borne et un SMS est envoyé à la police municipale pour qu'elle se déplace sur les lieux.

23 bornes pour optimiser la rotation des véhicules

Dans un premier temps, 5 bornes ont été installées afin de gérer 10 places de stationnement. Au regard des résultats positifs du dispositif, ce sont maintenant 23 bornes qui sont implantées en centre-ville de Poitiers. L'objectif premier était d'accroître la rotation des véhicules. Objectif atteint puisque les statistiques d'utilisation de ces bornes montrent que, pour les places les plus fréquentées, plus de 40 véhicules s'y sont stationnés entre 8 h et 20 h en semaine. 74 % des stationnements durent moins de dix minutes (48 % moins de 5 minutes).

Sur les 26 % de stationnements pouvant faire l'objet d'une contravention, dans 63 % des cas, le véhicule s'en va en moins de 5 minutes.

Ces quelques chiffres montrent clairement que les bornes dynamiques optimisent la rotation des véhicules à proximité des commerces et que le caractère dissuasif de l'affichage d'une possible contravention joue pleinement son rôle dans le respect de la durée de stationnement.